



Montréal, le 25 novembre 2015

Par courrier électronique

M^e Éric Fraser
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2014 du Distributeur
 en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie***

Cher confrère,

La Régie a complété l'examen du rapport annuel du Distributeur déposé le 27 avril 2015 en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et ce, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014.

La Régie considère que le dossier est conforme aux exigences prévues à l'article 75 de la Loi, de même qu'à celles des décisions subséquentes pertinentes.

Par ailleurs, la Régie assurera le suivi des enjeux qu'elle a identifiés, en réalisant l'examen du rapport annuel, dans le cadre des dossiers réglementaires appropriés.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml